




Ne pas jeter sur la voie publique.
Crédits photos : Aidaphi/Getty Images/Prepik


COMMENT ÇA MARCHE ?


En cas de suspicion d'un trouble du neuro-développement par les familles, l'entourage, l'école, les clubs sportifs :


- 1/ Prendre rendez-vous avec le médecin de votre choix
- 2/ Faire remplir le guide de repérage : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement>
- 3/ Envoyer le formulaire d'adressage à la PCO 36

NOUS CONTACTER

 pco36@aidaphi.asso.fr

 02 54 31 09 36
06 45 04 77 83

 Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

 **CALME**
8, Rue de Vallières
36 120 ARDENTES

PCO 36



PCO 36

PLATEFORME DE COORDINATION
ET D'ORIENTATION POUR LES ENFANTS DE
-7 ANS DANS LE CADRE DU REPÉRAGE
DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT



CALME
8, Rue de Vallières
36 120 ARDENTES
02 54 31 56 00
06 45 04 77 83
pco36@aidaphi.asso.fr

L'ENFANT ET SA FAMILLE



LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA PCO 36 SONT :

- > l'accompagnement dans le parcours diagnostique
- > la mise en œuvre des interventions pluridisciplinaires auprès de l'enfant et de sa famille
- > l'accompagnement de l'enfant et de sa famille tout au long du parcours de coordination et d'orientation
- > le soutien et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille en vue d'une orientation éventuelle

LES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TND)

Les troubles du neuro-développement (TND) sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif. Ils regroupent les troubles du développement intellectuel, du développement de l'attention et des fonctions associées. (mémoire de travail, contrôle exécutif...) des troubles d'acquisition du langage ou des coordination (dysphasies et dyspraxies), mais aussi les troubles spécifiques des apprentissages scolaires du développement de la communication et des interactions sociales (troubles du spectre de l'autisme).

Environ **5%** des enfants de 0 à 6 ans sont concernés par les troubles du neuro-développement.



LES PROFESSIONNELS DE 1^{ÈRE}, 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} LIGNES

1^{ère} ligne

- > Médecins (généralistes, pédiatres, PMI, scolaires et pédopsychiatres...)
- > Paramédicaux, psychologue
- > Professionnels de la petite enfance (écoles et crèches...)

2^{ème} ligne

- > CMP, CAMSP, CMPP, Hôpitaux de jour
- > Services de psychiatrie, de neuropédiatrie
- > Professions libérales
- > IME, SESSAD...
- > Equipes pluridisciplinaires spécialisées

3^{ème} ligne

- > CRA (Centre Ressource Autisme)
- > CRTLA (Centre Ressource pour les Troubles du Langage et de l'Apprentissage)

Rôles et missions de la PCO 36 avec les professionnels de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lignes

- Information sur les troubles du neuro-développement
- Appui au repérage pour les professionnels de 1^{ère} ligne
- Coordination des parcours de bilan et d'interventions précoces
- Contractualisation avec les professionnels libéraux
- Orientation vers les professionnels de 2^{ème} ligne
- Mobilisation du forfait précoce
- Sollicitation des acteurs de 3^{ème} ligne pour les situations complexes



AUTORISATION

• **Arrêté N° 2019-DOMS-PH36-0074** du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, portant désignation du CALME, en qualité de structure porteuse de la plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement sur le territoire de l'Indre, avec effet au **1^{er} juillet 2019**.

PCO 36